



CLUB AFFAIRES 2021

Pour 2 droits de jeu

Adhésion (la première année) : 3'000 € HT
Cotisation de jeu (annuelle) 5'900 € HT

MODALITES de FONCTIONNEMENT

Le Golf Club de Lyon met à disposition pour les entreprises, ayant adhéré au « Club Affaires » deux droits de jeu, non nominatifs, utilisables UNE fois par jour, en semaine, week-ends et jours fériés compris. (1)

L'entreprise, membre du « Club Affaires » désigne son ou ses deux administrateurs seuls habilités à gérer ses droits de jeu en renseignant le formulaire

Les noms des invités (2) sont communiqués au secrétariat du club, la veille du jour de leur venue.

Les invités doivent obligatoirement se présenter à l'accueil du club pour que le droit d'accès au parcours leur soit remis sur la présentation obligatoire de la licence FFG (en vente à l'accueil le cas échéant).

Les invités sont soumis au respect des règles et usages en vigueur au sein du Golf Club de Lyon, tant au club house que sur les parcours. Les départs comme pour les membres sont libres et ne font pas l'objet d'une réservation prioritaire. Les joueurs se présentent au départ et respectent les usages en vigueur au sein du club.

En outre ils ne peuvent pas avoir le bénéfice de ce droit de jeu dans le cadre des compétitions quelle qu'elles soient.

L'entreprise membre du « Club Affaires » a la possibilité optionnelle de souscrire une extension. Celle-ci lui permettant de rajouter deux invités à ses deux droits de jeu lorsque nécessaire suivant deux options :

- Option 1 Extension simple 750€ HT
- Option 2 Extension + un invité VIP 1500€ HT (vous désignez un invité VIP qui pourra bénéficier de plus de 10 invitations dans l'année. **Offre disponible une seule fois pour la même personne toutes « Cartes Affaires » confondues et non reconductible**)

(1) Hormis les deux personnes désignées sous l'alinéa (2), les invités pourront bénéficier de 10 invitations maximum par an quelle que soit la société invitante ayant adhéré au « Club Affaires » du Golf Club de Lyon.

(2) Parmi les invités, deux personnes peuvent être nominativement désignées pour bénéficier des services annexes du club tout au long de l'année : Accès vestiaires, caddy master et carte d'ouverture d'accès du portail.

De plus, en adhérant à l'Association Sportive, ces mêmes deux personnes seront les seules à pouvoir également participer à la vie sportive du club et l'ensemble des compétitions se déroulant au Golf Club de Lyon.